

### **Convocation du 29 mars 2023**

- Compte administratif et compte de gestion 2022
- Vote taux fiscalité directe locale 2023
- Budget 2023
- Demande rupture conventionnelle
- Proposition logiciel cimetière
- Etude devis
- Informations et questions diverses

### **PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du 04 avril 2023 à 20 h 30**

Président : LABOUROT Céline

Présents : PESENTI Bruno, BALLOT Emmanuelle, VIELLARD Benoit, DAMY Olivier, MOINE Alexandre, LAPLACE Jean-Louis, CHAFFANGE Elise, THEVENOT Sébastien, GARDIEN Delphine

Mathilde PALANGHI a donné procuration à Céline LABOUROT

Laurent MILLOT a donné procuration à Bruno PESENTI

Anthony PINTO a donné procuration à Alexandre MOINE

Absents : Virginie BARATA Damien HENRY

Approbation du Procès-verbal du 07 mars 2023

Nomination secrétaire de séance : Elise CHAFFANGE

### **COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION 2022 :**

Après examen des documents comptables qui lui sont présentés, le Conseil Municipal :

- Sous la présidence de M. Bruno PESENTI, approuve le compte administratif 2022 présenté par MME le Maire. Le résultat de clôture est de 263 127.02 €.
- Approuve le compte de gestion présenté par MME la Trésorière.

Vote : Unanimité

### **VOTE TAUX FISCALITE DIRECTE LOCALE 2023 :**

Le Conseil Municipal :

- Fixe les taux des taxes foncières locales :
  - ✓ Taxe Foncier Bâti : 40.11 %, inchangée
  - ✓ Taxe Foncier Non Bâti : 16,38 %, inchangée
  - ✓ Taxe d'habitation : 8.39 %, inchangée
- Vote : Unanimité

### **BUDGET PRIMITIF 2023 :**

Présentation du budget primitif 2023, proposé par Mme le Maire, qui s'équilibre comme suit en dépenses et recettes :

- Section de fonctionnement : 918 201 €
- Section d'investissement : 858 875 €

Vote : Unanimité

### **DEMANDE RUPTURE CONVENTIONNELLE :**

MME le MAIRE fait part au Conseil Municipal d'une demande de rupture conventionnelle d'un agent titulaire de la commune à temps non complet. La procédure réglementaire va être engagée.

## **PROPOSITION LOGICIEL CIMETIERE :**

Un logiciel de gestion du cimetière a été récemment présenté lors d'une réunion à la Communauté d'agglomération du Grand Dole. Une visualisation par drone sera nécessaire pour identifier et coder les concessions. Le coût serait d'environ 80 € par an. Etant donné les outils archaïques existants actuellement pour la gestion du cimetière, le Conseil Municipal donne son accord pour l'informatisation proposée.

## **ETUDE DEVIS :**

Le Conseil Municipal valide les devis suivants :

- Radiateur salle des fêtes : SL chauffage : 2 107 euros
- Table pique-nique et jeux enfants : Comat et Valco : 1 830.11 euros
- Rampe pour voie d'accès au cimetière : SAS DAMIN : 2 338.42 euros
- Réparation vitrail église : : Atelier de vitrail : 2 754 euros. Une recherche de subvention sera effectuée auprès de la DRAC
- Feux artifice 14 juillet : Pyragric : 1 600 euros

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

- Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 100 euros au comité de défense des hôpitaux de Dole, dans le cadre des projets 2023. Par ailleurs, le comité propose la projection, dans la commune, du film « SOS hôpital public, paroles de témoins », suivi d'un débat. Une date sera fixée prochainement.
- Mme le maire fait part au Conseil Municipal du bilan des mesures de vitesse réalisées, sur demande de la commune, par les services du Département sur la RD 905, près du carrefour avec la rue Dole. En conclusion, il est stipulé qu'une limitation de vitesse à 70 km/h ne s'avèrerait pas pertinente.
- Compte rendu est donné des réunions et visites suivantes :
  - ✓ Office de commerce du Grand Dole
  - ✓ COB de Dole
  - ✓ Visite carrières de Monnières
- Une réflexion est engagée pour la modification des conditions de réservation de la salle des fêtes.
- Un point est fait sur l'avancement des travaux de la salle des fêtes
- MME le Maire fait part au Conseil Municipal de la situation concernant l'école : La 4<sup>ème</sup> classe est préservée pour la rentrée prochaine mais les prévisions d'effectifs à la baisse pour les années suivantes, nécessitent d'engager une réflexion sur un regroupement pédagogique avec la commune de Villette-Les-Dole, confrontée au même problème. Une décision sera prise après concertation avec les enseignantes et les représentants des parents d'élèves.
- La commune de PARCEY participera à l'aventure « Terre de jeux », dispositif mis en place dans le cadre des Jeux Olympiques 2024.
- Deux chalets seront recherchés pour le marché de Noël prévu le 16 décembre prochain.

Séance levée à 23 h 45.

Le Maire,  
Céline LABOUROT



La Secrétaire,  
Elise CHAFFANGE

